



CentraleSupélec

CentraleSupélec Taxe d'apprentissage 2021



CENTRALESUPÉLEC : LA TAXE D'APPRENTISSAGE AU CŒUR DE LA RELATION AVEC L'ENTREPRISE

À la suite de la réforme de 2020, CentraleSupélec reçoit directement vos versements de Taxe d'Apprentissage. Ce changement est important à nos yeux et amène à un renforcement de nos liens et de nos relations.

CLUB TAXE : NOS ÉLÈVES SE MOBILISENT



“ Prospecteurs l'année dernière, nous continuons l'aventure de la taxe d'apprentissage pour CentraleSupélec en tant qu'encadrants des 45 nouveaux prospecteurs. C'est une chance pour nous de pouvoir contribuer à notre niveau à la réussite de l'École, grâce à votre participation. Nous remercions donc toutes les entreprises qui soutiennent CentraleSupélec dans sa mission, et permettent ainsi l'amélioration du cursus et de ses outils pédagogiques. ”

VOS VERSEMENTS AU SERVICE DES INNOVATIONS PÉDAGOGIQUES

CentraleSupélec a développé un nouveau cursus en 2018 apportant des innovations pédagogiques fortes :

- une approche compétences ;
- des élèves acteurs de la construction de leurs parcours académiques ;
- une place importante faite aux entreprises au cœur de la pédagogie dès la 1^{ère} année de formation.



Divya Madhavan
Responsable Pôle
Innovation pédagogique

“ L'une des spécificités du cursus CentraleSupélec réside en sa capacité d'adaptation au service de l'élève, du développement de ses compétences et de sa professionnalisation. La communauté enseignante a reflété cette résilience dans ses adaptations pédagogiques pour répondre à la crise sanitaire : de la refonte de la structure des activités de classe, à la scénarisation des cours en courtes vidéos et enfin à l'expérimentation d'un logiciel d'examen en ligne de pointe, développé par un ancien élève de l'École. Chaque étape de ces développements a été menée, en privilégiant le dialogue entre la communauté des étudiants et la communauté des enseignants. ”

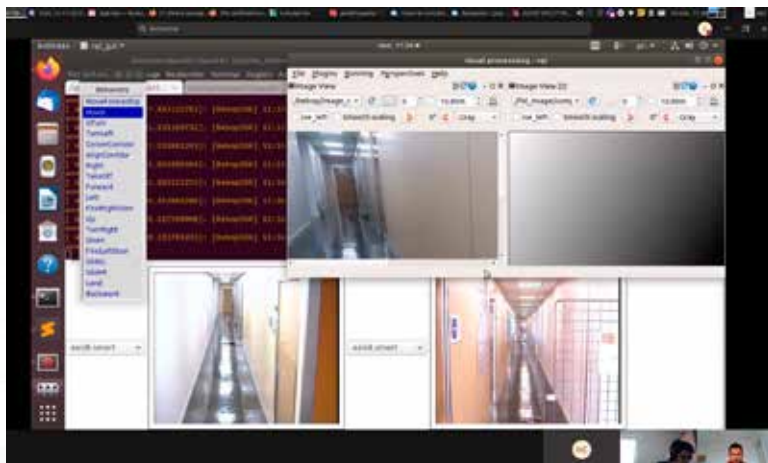
CLASSEMENTS CENTRALESUPELEC : RECONNAISSANCE DE NOTRE ENGAGEMENT AU SERVICE DE L'ENTREPRISE

- **7^{ème}** place mondiale pour la Réputation employeur (QS 2021)
- **22^{ème}** place mondiale et **1^{ère}** française pour l'employabilité (THE 2020)
- **2^{ème}** place (Figaro Étudiant 2020)
- **2^{ème}** place du classement Usine Nouvelle et **1^{ère}** pour la proximité avec les entreprises

CRISE COVID ET DIGITALISATION DES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES

La crise actuelle a accéléré la bascule des enseignements à distance. L'École a su très rapidement s'adapter. Un effort très important a été fait pour assurer l'ensemble des enseignements à distance et accompagner les élèves et leurs enseignants dans ce changement soudain et radical.

Les travaux pratiques, plus communément appelés des «TPs», constituent la pierre angulaire sine qua non de l'apprentissage du métier d'ingénieur. Le campus de Metz a décidé de relever les défis liés à la Covid-19 en développant et proposant des TPs de physique en distanciel et est parvenu à maintenir une vraie expérimentation à distance avec 29 élèves en faisant voler des drones dans l'École.



CENTRALESUPÉLEC EN CHIFFRES



3 campus

à Paris-Saclay, à Metz et à Rennes, au cœur d'un écosystème régional d'excellence



3 200 élèves-ingénieurs dont **30%** d'internationaux, **+ de 100** apprentis environ **40** contrats de professionnalisation



140 entreprises partenaires du cursus ingénieur, dont 30 PME/ETI



17 laboratoires ou équipes de recherche



370 enseignants et enseignants-chercheurs dont 20% d'internationaux



Romain Soubeyran

Directeur Général de CentraleSupélec

“ 2020 a été une année à forts enjeux en matière de taxe d'apprentissage. Le cumul de la réforme et de la crise COVID ont été des facteurs d'instabilité et d'incertitude. Malgré tout, le soutien des entreprises à l'École ne s'est pas démenti. Je suis, au nom des élèves et des enseignants-chercheurs, particulièrement reconnaissant de cet engagement à nos côtés pour continuer à former, dans les meilleures conditions et avec une grande adaptabilité, les ingénieurs qui seront demain dans vos entreprises que vous soyez start-up, petites ou moyennes entreprises, grands groupes. ”

Comment verser votre taxe d'apprentissage 2021 à CentraleSupélec au plus tard le 31 mai 2021

VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE VERSÉE DIRECTEMENT À CENTRALESUPÉLEC EST ESSENTIELLE POUR SOUTENIR UNE FORMATION INGÉNIEUR DE QUALITÉ À L'ÉCOUTE DE VOS BESOINS QUE VOUS SOYEZ TPE/PME, TPI/PMI OU GRANDS GROUPES.

Votre versement de la part des 13% des dépenses libératoires (ex hors quota ou barème) s'effectue depuis 2020 directement à CentraleSupélec sans passer par un organisme collecteur.

CentraleSupélec taxe d'apprentissage 2021



1. PROMESSE DE VERSEMENT

Merci d'enregistrer votre promesse de versement sur notre plateforme <https://centralesupelec.agires.com/>

Les informations transmises via ce site nous permettront de vous faire parvenir un reçu libératoire.

2. VERSEMENT DE LA TAXE

Effectuez ensuite votre paiement au plus tard le **31 mai 2021** :

- **En priorité, par virement** à CentraleSupélec et en nous retournant votre bordereau de versement à taxe@centralesupelec.fr.
IBAN : FR76 1007 1910 0000 0010 0272 240 - BIC : TRPUFRP1 en précisant la référence **CS-TA2021 - N° SIRET - Nom de votre entreprise**
Pour identifier votre versement et vous adresser un reçu libératoire, la référence indiquée, le nom de votre entreprise et votre numéro de Siret nous sont indispensables.
- **Sinon, par chèque** : à l'ordre de l'**agent comptable de CentraleSupélec** et à renvoyer accompagné du bordereau complété à :
CentraleSupélec, Agence Comptable, Bâtiment Eiffel, 3 rue Joliot-Curie, 91192 Gif-sur-Yvette cedex

CentraleSupélec
Campus Paris-Saclay, Rennes et Metz

3 rue Joliot-Curie 91192 Gif-sur-Yvette Cedex

Code UAI : 091 2341 A (Paris-Saclay)

Code UAI : 035 1781 W (Rennes)

Code UAI : 057 3492 L (Metz)

N°SIRET : 130 020 761 00016

Lara Wolfman

Tél : + 33 1 75 31 67 81

taxe@centralesupelec.fr